

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 MAI 2012

Le vendredi 4 mai 2012, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 27 avril 2012, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BACHASSON, Maire.

PRÉSENTS : MM. Marcel BACHASSON, Maire - Serge SECOND, 1^{er} adjoint – René CHOC, 2^{ème} adjoint - Roland CHANCRIN, 3^{ème} adjoint – Daniel POSTIC, conseiller délégué – Mme. Jocelyne DEROCLES, 4^{ème} adjointe – MM. Olivier DUMAS – Gilbert BERRUYER – Mmes. Marie BLANCO – Annie BESSIERE – M. Guy SIMIEN – Mmes. Françoise MACHUT – Florence MARGARON.

Excusés ou absents : M. Serge PERRAUD – Mme. Sylvaine L'HOTE.

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 40.

Monsieur le Maire propose au Conseil la validation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2012.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

En préambule, Monsieur le Maire rappelle qu'un premier tirage au sort doit déterminer trois communes parmi Roybon, Marnans, Montfalcon et Saint-Clair sur Galaure. Dans un second temps, une personne pour chacune des trois communes retenues sera tirée au sort dans les listes électorales. Seront à refuser les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans ou qui atteindront l'âge de 70 ans au cours de l'année 2013.

Sont finalement tirées au sort les personnes suivantes :

- Pour la Commune de Marnans : M. Jérémy Lucien COMBALOT, résidant 550 chemin des Mermes.
- Pour la Commune de Saint Clair sur Galaure : M. Yannick BRET, résidant 306 route du Grand-Serre.
- Pour la Commune de Montfalcon : M. Marc Constant BOUCHARD, résidant 300 route des Platanes.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MAQUIS DE CHAMBARAN

Monsieur René CHOC présente avec documents graphiques 3D en appui le rendu de l'étude réalisée par le cabinet Alp'Etudes concernant le futur aménagement de la Place du Maquis de Chambaran en cours de validation par la Commission du Village.

Une riche discussion s'ensuit. Il en ressort les points suivants :

- Il est nécessaire de prendre en compte les futures modifications concernant le ramassage des ordures ménagères (redevance incitative), l'éventuelle mise en place d'un point d'apport semi-enterré et / ou l'éventuel déplacement du point d'apport « tri sélectif » existant.
- Il est nécessaire de s'assurer que la mise en place des points d'éclairage figurant sur les plans a bien été prise en compte dans le volet financier.
- Il est souhaitable d'étudier la mise en place d'un point d'éclairage sur la zone « multi-sport » ainsi que sur la zone arrière de la salle des fêtes.
- Il est souhaitable d'étudier l'éventualité d'un « passage pour véhicules de service » en arrière de la salle des sports. Le passage qui permettrait un retour sur la Place du Maquis de Chambaran sera envisagé ultérieurement car un important confortement des berges de l'Aigue Noire est nécessaire.
- Il est souhaitable d'étudier une solution alternative pour l'installation d'un container « verres usagés » proche de la Salle des fêtes.
- Il est à envisager de procéder à la coupe des peupliers en bordure de rivière et de les remplacer par des aulnes.

Monsieur le Maire propose de valider le projet afin de procéder aux demandes de subventions, la zone 1 (place du Maquis) étant mise en tranche ferme, les autres zones étant laissées en tranches conditionnelles.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose également à la Commission du Village d'affiner les projets « Place du Temple » et « Place de la Graineterie » et de les adjoindre en tant que tranches optionnelles au projet de la « Place du Maquis de Chambaran », ceci afin d'optimiser les subventions FISAC.

POINT SUR LA CONSTRUCTION DU DEVERSOIR DU LAC

Messieurs Serge SECOND et Daniel POSTIC font le point sur les travaux du lac (avec projection de photos sur les travaux et sur la crue du 15 avril) :

- Creusement et enrochement du canal de restitution à la rivière terminés.
- Creusement et enrochement du déversoir proprement dit et du bassin de dissipation terminés.
- Mise en place des bétons de propreté sur le déversoir et le bassin de dissipation terminée.

La suite des travaux concernera le ferrailage et le coulage des dalles définitives puis la mise en place des bajoyers (côtés verticaux) de part et d'autre du déversoir et du bassin de dissipation : ces travaux importants de génie civil ne seront pas finis au mieux avant la mi-juillet.

La mise en place du nouvel ouvrage de vidange n'a pas pu démarrer, compte-tenu des conditions météorologiques.

La discussion porte ensuite sur l'important évènement pluvieux du week-end des 14 et 15 avril 2012 : de fortes pluies ont provoqué une montée rapide du lac à partir du dimanche matin et la mise en danger de la digue de protection provisoire mise en place par l'entreprise chargée des travaux. Alertée par les soins de la Commune, l'entreprise est intervenue avec de gros moyens dans l'après-midi du dimanche 15 avril pour rehausser et conforter la digue provisoire. Après une surveillance dans la nuit par les élus puis une surveillance dans la journée du lundi 16 avril par le personnel de l'entreprise, la digue a de nouveau été rehaussée et largement confortée dans la journée du mardi 17 avril.

Par courrier recommandé avec accusé de réception, la Commune a donné son avis au bureau d'étude BURGEAP et à l'entreprise BEC concernant cet incident. La Commune, par ces courriers, exprime son refus concernant toute demande de prise en charge financière des travaux supplémentaires effectués dans l'urgence étant donné que la digue provisoire prévue au marché devait être capable de faire face à une crue décennale (19 m³/s) et que la digue effectivement réalisée s'est révélée tout à fait insuffisante pour faire face à la crue des 14 et 15 avril, crue constatée comme étant une crue biennale (10 m³/s).

PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR)

Après avoir rappelé au Conseil l'utilité des sentiers PDIPR pour la vie touristique de la Commune et des Chambaran, Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer pour une nouvelle validation du plan PDIPR proposée par le Pays de Bièvre-Valloire.

Par cette validation, la Commune s'engage notamment à ne pas aliéner ou déclasser de chemin ou de portion de chemin sans proposer de solution alternative permettant la continuité des Itinéraires de Randonnées.

➔ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

En annexe à ce point, une discussion s'engage sur la réglementation à éventuellement apporter à la circulation des engins motorisés sur ces chemins de randonnée.

Après discussion, il est proposé d'interdire la circulation des engins motorisés sur les PDIPR dans une zone restant à définir précisément autour de Center-Parcs. Pour le reste de la Commune, l'emprunt des PDIPR par les engins motorisés restera toléré à condition qu'il se fasse dans les règles de la bonne conduite et le respect des autres usagers. La Commune se réserve le droit de modifier ultérieurement cette réglementation si des conflits d'usagers l'imposaient.

PATRIMOINE FORESTIER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la volonté municipale de retrouver à terme un patrimoine forestier sensiblement équivalent suite au projet de vente du Bois des Avenières à la Société Pierre & Vacances pour la construction de Center-Parcs, une nouvelle promesse de vente pour 19,18 ha de bois vient d'être signée : bois situé chemin de la Blainte, vente au prix de 0,17 € le m². Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de pouvoir signer tout document dans le cadre de cette démarche.

➔ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

PROJET CENTER-PARCS

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Cour d'Appel de Lyon vient par son jugement du 24 avril 2012 de rejeter les recours déposés par l'association « Pour des Chambaran Sans Center Parcs ».

Il informe en outre le Conseil de la constitution en cours d'une association "Vivre en Chambaran - Pour le Développement Economique et Touristique des Chambaran - Bienvenue au Center-Parcs des Chambaran". Cette association regroupant des personnes de toutes origines (Commerçants, artisans, élus et citoyens de Roybon ou des Communes environnantes) aura pour but de donner une information vraie et en contradiction de celle diffusée par les opposants. Elle organisera également des évènements destinés à diffuser comme il s'avère nécessaire, une image positive et juste du center parcs « Domaine de la forêt de Chambaran ».

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Serge Second fait le point sur l'avancement du projet de modification du PLU, visant à permettre la possibilité de quelques constructions sur des espaces déjà définis comme constructibles au PLU, en attendant le démarrage du projet d'extension du village, projet en attente du déblocage de Center-Parcs.

- Zone du Malatras : le classement passerait de AU (Constructible à terme) à AUa (Constructible). L'assainissement serait individuel.
- Zone des Adroits : le classement passerait de AU à AUa. Un raccordement avec l'assainissement collectif est envisageable.

Le nombre de lots étant au total assez important, Monsieur le Maire engage la Commission à étudier une ouverture à la construction seulement partielle de ces zones.

De prochaines réunions de la Commission en partenariat avec le cabinet Latuilerie affineront ces points et étudieront les possibilités de concrétisation en liaison avec les propriétaires des terrains concernés.

PROJET DE MAISON MEDICALE

Monsieur Serge SECOND informe le Conseil d'une prochaine rencontre avec les différents intervenants (ARS, Conseil Régional, Préfecture, Professionnels de santé...). Il précise que les Professionnels de santé doivent être partie prenante du projet. Cette réunion aura pour but d'étude approfondie de tous les aspects du projet : aide à l'élaboration des dossiers de subventions, conseils techniques, définition précise des besoins...

Monsieur le Maire précise de son côté que la construction de cette maison médicale pourrait se faire dans le cadre de la construction prévue d'un nouvel EHPAD. Cette possibilité présenterait comme avantage une bonne optimisation des financements du projet.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h 30.

